



## DÉROGATIONS MINEURES | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 13 septembre 2021 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, à moins d'indication contraire, et à huis clos, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

#### **1° Lot 6 376 892 du cadastre du Québec – Futur 2775, rue Dupuis**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un garage attenant pour avoir une marge avant de 5 mètres au lieu de 7 mètres et une marge arrière de 5,85 mètres au lieu de 8 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 71B de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

### SECTEUR BÉCANCOUR

#### **2° Lot 6 390 846 du cadastre du Québec – 6605, boulevard Bécancour**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction de quatre enseignes se rapportant à la circulation pour l'orientation et la commodité du public, les entrées de livraison et les limites de vitesse pour avoir une superficie supérieure à 0,6 mètre carré, soit entre 1,16 et 1,9 mètre carré, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe e) de l'article 4.2 du chapitre 6A du règlement de zonage numéro 334.

### **CONSULTATION ÉCRITE**

Suivant l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 2 août dernier, de remplacer la procédure pour ces demandes de dérogations mineures par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, **soit au plus tard le 9 septembre 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca)
- Par la poste : M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 25 août 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville